

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/224

**Décision de poursuivre les projets initiés
par les villes des Abymes, de Baie-Mahault
et de Pointe-à-Pitre
en matière d'environnement et de cadre de vie
et de désigner la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
comme bénéficiaire des cofinancements**

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

COURRIER ARRIVÉ LE
07 JAN. 2016
À PIRE

Présents : 28		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

Excusés représentés : 3
<u>Vice-Présidents :</u>
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE
Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
<u>Conseiller Communautaire:</u>
Mme Juliana FENGAROL Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 11
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Ary CHALUS (1 ^{er} Vice-Président)
M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président)
Mme Maguy CELIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
Mme Corinne PETRO
M. Dominique THÉOPHILE
Mme Lyliane PIQUION
<u>Conseillers Communautaires:</u>
M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -
M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Absents : 8
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
M. Fabert MICHELY
Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Justin DESSOUT
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -
M. Alix NABAJOTH

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence n°2015.07.04/179 du 16 juillet 2015 portant modifications des statuts de la CAP Excellence : adoption des compétences Environnement et Cadre de vie ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence n°2015.07.04/179 du 16 juillet 2015 portant modifications des statuts de la CAP Excellence : adoption des compétences Environnement et Cadre de vie
- VU les demandes d'aides présentées par les villes membres en matière d'environnement et de cadre de vie avant le 31 décembre 2015 ;
- VU les notifications de subventions et les conventions accordant aux villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre des co-financements afin de soutenir les projets en matière d'environnement, de gestion des déchets et d'adaptation au changement climatique ;

Considérant le rapport du Président;

Par arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA du 7 décembre 2015, les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ont été modifiés en vue de l'exercice des compétences Environnement et Cadre de vie à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Afin d'assurer la continuité des projets initiés par les villes membres, la Communauté d'Agglomération doit donc s'engager à les reprendre à son compte, et percevoir les aides versées par les cofinanceurs (Europe, Etat, Région, Département, Eco-Emballages) pour soutenir les études, les actions de sensibilisation et de communication, les projets en matière de gestion des déchets, d'énergie et de climat.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des projets initiés par les villes membres en matière d'environnement et de cadre de vie ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - De poursuivre les projets des villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre en matière d'environnement et de cadre de vie, tels que listés en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 - D'autoriser le Président à solliciter le transfert à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence des aides et subventions accordées par les partenaires financiers (*Europe, Etat, Région, Département, Eco-Emballages*) pour la réalisation de ces projets.

ARTICLE 3 - D'autoriser le Président à signer les conventions, contrats et avenants nécessaires afin de désigner la Communauté d'Agglomération CAP Excellence comme bénéficiaire de ces cofinancements.

ARTICLE 4 - Que le calcul précis des avances perçues et des dépenses engagées au titre de ces projets sera réalisé par la CLECT et fera le cas échéant l'objet de régularisations entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et chaque ville membre dans le cadre du versement des attributions de compensation.

ARTICLE 5 - Que les recettes et les dépenses seront imputées aux sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 6 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 7 - Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

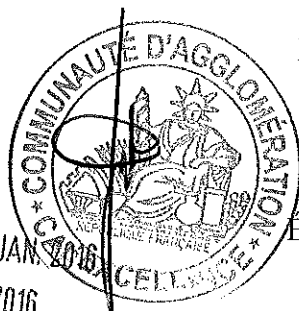
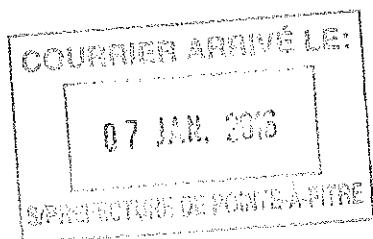
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **06 JAN. 2016**

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le **07 JAN. 2016**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **07 JAN. 2016**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **07 JAN. 2016**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le **07 JAN. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le **07 JAN. 2016**

